

L'experte : La **marge bénéficiaire** est un taux de rendement exprimé par rapport aux ventes. La **majoration** est un taux de rendement exprimé par rapport aux coûts.

L'étudiante : Pourquoi avoir un profit par rapport aux ventes et un profit par rapport aux coûts?

L'experte : Ces deux affirmations constituent les définitions de base sur lesquelles se référer pour bien appliquer une **majoration** ou une **marge bénéficiaire**. Voyons ça d'un peu plus près.

Le terme « **marge bénéficiaire** » exprime un profit réalisé sur une vente. La **marge bénéficiaire** est donc exprimée par rapport au montant de la vente.

Le terme « **majoration** » exprime un profit réalisé sur une vente, mais il est exprimé par rapport au coût du bien vendu.

L'étudiante : Alors, pourquoi utiliser ces deux termes alors qu'on parle toujours du même profit? Vous aimez ça vous compliquer la vie vous autres!!!

L'experte : Le problème est lorsque la **marge bénéficiaire** et la **majoration** sont exprimées en pourcentage, ils sont alors différents.

Prenons l'exemple d'un profit exprimé en dollars et non pas en pourcentage.
Ainsi, si le produit de la vente d'un bien est de 110 \$ et le coût de 90 \$, alors le profit est de 20 \$.
Voyons ce qui se passe lorsque le profit est exprimé en pourcentage.
La **marge bénéficiaire** implique d'exprimer le profit par rapport aux ventes.

Ainsi, le pourcentage de **marge bénéficiaire** ne sera pas le même que le pourcentage de **majoration**, puisque le profit n'est pas divisé par le même dénominateur. Examinons ça.

Dans cet exemple, la **marge bénéficiaire** est obtenue par la division du profit de 20 \$ par le produit de la vente de 110 \$, ce qui donne 18,18%.

La **majoration** est obtenue en divisant le profit de 20 \$ par le coût de 90 \$, et non pas par le produit de la vente, ce qui donne 22.22%.

L'étudiante : Ah oui, je comprends bien maintenant!